

Nouméa, le 22 juin 2009

PROVINCE SUD
Direction de l'environnement
BP 3718
98846 NOUMEA Cedex

Lettre recommandée avec A. R..

SYNDICAT PORT DU SUD
SY/200 YJ/CB

V. Ref. : 2009-21395/DENV/BEI

A l'attention de M. PEIRANO.

Monsieur,

En réponse à votre courrier ci-dessus référence, nous vous informons que nous avons tenu compte de vos demandes concernant le dossier de déclaration de l'ouvrage de traitement des eaux résiduaires domestiques de la résidence PORT DU SUD.

A ce titre, nous vous indiquons que nous sommes actuellement au stade de la consultation de plusieurs bureaux d'études à même de répondre dans les meilleures conditions possible à votre requête.

Nous avons convoqué ce jour une session du Conseil Syndical, et ce dossier de déclaration fait l'objet d'une résolution.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier, dès que nous aurons obtenu les documents nécessaires.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE 29 JUIN 2009							
	N° 33747							
	D	SPPR	SE	SM	SMT	CVM	PPRB	PZF
AFFECTÉ								
COPIE								
OBSERVATIONS	BEI 2/07 → copie au SC avec							